



## Conseil municipal

Mardi 09 Avril 2024

Sous la Présidence de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents :

Les conseillers municipaux :

Messieurs Franck Lorenzon, Arnaud Maubaret, Sébastien Rusch, Aurélien Laurent,  
Dominique Goncalvès

Madame Emilie Sacrispeyre

Mme Pierron Cécile, 3ème Adjointe,

Madame Aurore Castagnet, 2ème Adjointe,

Madame Céline Tréjaut, 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le-Moing, Maire

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame Tréjaut Céline

Date de la convocation de la séance : le 02/04/2024

Début de la séance : 19h30

## **Finances :**

Délibérations diverses

## **Bâtiments :**

Le contrôle électrique Apave a été effectué sur nos bâtiments.

Quelques levées seront effectuées par l'électricien Philippe Laporte.

La commission de sécurité de la sous-préfecture a donné un avis favorable pour les locaux de la salle des fêtes.

Quelques modifications ont été demandées, un garde-corps pour l'escalier, une évaluation de la VMC ainsi qu'un nettoyage de la hotte aspirante.

Les installations sécurité incendie sont revues avec la société SICLI.

Nous avons déménagé la salle du conseil municipal afin de louer celle-ci à l'entreprise ARTIX YZ, service d'impression 3D.

Des travaux d'électricité préalables ont été réalisés par Philippe Laporte.

Le conseil municipal se réunit à présent dans la salle des associations.

Travaux de la mairie pour mise en conformité accessibilité PMR : notre dossier a reçu un avis favorable de la commission départementale sécurité accessibilité.

La première réunion de chantier aura lieu le 23 avril.

Des travaux sur une fenêtre de l'église ont été demandés à Eric Condou.

L'entretien du tennis sera effectué prochainement par Christopher, notre agent technique.

École : nous sommes de nouveau sortie de la sauvegarde avec un effectif à la hausse : 75 élèves. La date limite pour les inscriptions scolaires a été fixée au 30 avril.

Des travaux ont été effectués : changement d'une vitre de préau, pompage de l'eau présente dans la cave, réparation sur la chaudière, condamnation de la cheminée pour éviter la problématique de l'essaim d'abeilles qui occasionne des piqûres sur les enfants, éradication des nids de guêpes, retrait des volets et installation de rideaux à l'étage, test d'amiante dans le bâtiment.

Des travaux sur les bandeaux sont à prévoir.

L'éclairage du terrain de pétanque reste en attente de la disponibilité de l'électricien Monsieur Laporte qui a dû prioriser ses actions suite aux nombreux travaux à réaliser.

Travaux de maintenance sur les logements communaux : Cumulus, VMC changés par les interventions de Vincent Cosson et Philippe Laporte

## **ZaenR :**

Suite à la concertation avec le public, la délibération des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergie renouvelable a été prise, avec l'identification des parcelles qui seront transmises à la CDC.

## **Voirie :**

Nous ne bénéficierons pas de subvention pour la réfection du pont du Bédât malgré le travail effectué par la mairie de Saint-Germain-de-graves

Le travail de rebouchage des trous a été effectué par l'entreprise Chataigné.

Des dégradations conséquentes sont apparues sur la route du Carbouey, des travaux de comblement ont été effectués pour limiter les risques d'éboulement. Des travaux de réparation seront financés dans l'année.

La réfection de la route de Fongrave est en attente de la disponibilité de l'entreprise Lecourt.

La solution du mur en L a été validée pour soutenir le talus D 123. Cette décision a été prise suite aux erreurs multiples dans ce dossier.

La facture des potelets, après réalisation, sera de nouveau transmise pour remboursement au responsable, sans trop d'espoir au regard de sa situation sociale.

Notre agent technique est venu en aide aux riverains sur le secteur des Moulins suite à un éboulement d'un mur occasionnant des projections de pierre sur la voirie communale.

Impact de gibier sur les routes : conduite à tenir discutée pour l'évacuation vers l'équarrissage.

Chantier du bourg : raccordements téléphonique et eau effectifs, des travaux de réparation ont été effectués sur la servitude privée.

Projet adressage : 2 permanences publiques ont été assurées au cours desquelles, les conseils aux administrés ont été donnés.

Nous étudions l'option d'une aide de la municipalité pour le financement des nouveaux Kbis.

Reprise des travaux de la fibre sur le secteur Gillardeau. Un rappel a été nécessaire auprès des différents intervenants pour rappeler la négociation passée d'un déploiement souterrain sur ce secteur. Des plans ont été réalisés et transmis.

Suite à la retraite d'Anita Bellard, Coralie Rousseau a pris le relais après un temps de formation nécessaire. Coralie parvient à assurer la continuité du service malgré la contrainte des locaux qui va perdurer jusqu'à la réalisation des travaux de la mairie.

## **Divers :**

Tous les bancs dans le bourg ont été soudés suite à une tentative de vol.

Les arbres du parking ont été changés ainsi que les rosiers autour du monument aux morts.

Révisions mécaniques : voiture, tracteur et pulvérisateur ont été faits.

Jeux olympiques 2024 : Notre participation à terre de jeu se confirme grâce à la collaboration de la Raquette des côteaux avec le CVLV. Nous nous intégrons dans l'itinérance au cœur du territoire des 8 communes des coteaux macariens de la CDC Sud-Gironde. Découverte sportive, tournois, challenge le 8 juin à St-André du Bois.

Le conseil municipal accepte de verser une subvention à l'association partage sans frontières d'un

montant de 100 € annuel.

Le conseil municipal accepte la convention de partenariat avec la mutuelle AXA pour des propositions d'offre promotionnelles aux administrés.

**Fin de la séance : 22H30**

P. GUAGNI – LE MOING

C. TRÉJAUT

A. CASTAGNET

C. PIERRON

D. GONCALVES

A. LAURENT

F. LORENZON

A. MAUBARET

S. RUSCH

E. SACRISPEYRE

## COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 09 avril 2024

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 02/04/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
<b>Présents : 10</b>	
<b>Votants: 10</b>	<b>Présents :</b> Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile PIERRON, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Céline TRÉJAUT

### Objet: Vote du compte de gestion - st\_andre\_du\_bois - DE\_2024\_014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUAGNI-LE MOING Pascale

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,



Pascale GUAGNI-LE MOING



AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2024 033-213303670-20240409-DE_2024_014-DE





## COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 09 avril 2024

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation: 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Céline TRÉJAUT

Présents : 10

**Présents :** Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Cécile PIERRON, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Céline TRÉJAUT

### Objet: Vote du compte administratif - st\_andre\_du\_bois - DE\_2024\_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Céline TRÉJAUT,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par GUAGNI-LE MOING Pascale après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		183 210.62		122 782.11		305 992.73
Opérations exercice	83 454.71	41 416.57	340 851.93	444 687.64	424 306.64	486 104.21
Total	83 454.71	224 627.19	340 851.93	567 469.75	424 306.64	792 096.94
Résultat de clôture		141 172.48		226 617.82		367 790.30
Restes à réaliser	28 170.02				28 170.02	
Total cumulé	28 170.02	141 172.48		226 617.82	28 170.02	367 790.30
Résultat définitif		113 002.46		226 617.82		339 620.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

AGEDI. Département de la Gironde Préfecture de la Gironde
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2024 033-213303670-20240409-DE_2024_013-DE

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Pascale GUAGNI-LE MOING



AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2024 033-213303670-20240409-DE_2024_013-DE

**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES Pour : 9

Contre : 0










Abstentions : 0

Date de la convocation : 2 Avril 2024

Présenté par Céline TRÉJAUT,  
A SAINT-ANDRÉ DU BOIS, le 9 Avril 2024,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
A SAINT-ANDRÉ DU BOIS, le 9 Avril 2024,

Les membres :

CASTAGNET Aurore	
GONCALVES Dominique	
GUAGNI-LE MOING Pascale	
<del>PIERSON</del> JOLY Cécile	
LAURENT Aurélien	
LORENZON Franck	
MAUBARET Arnaud	
RUSCH Sébastien	
SACRISPEYRE Emilie	
TRÉJAUT Céline	

Certifié exécutoire par Céline TRÉJAUT, compte tenu de la transmission en préfecture le \_\_\_\_\_  
et de la publication le \_\_\_\_\_

A COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS, le \_\_\_\_\_





## COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 09 avril 2024

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 02/04/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
<b>Présents :</b> 10	
<b>Votants:</b> 10	<b>Présents :</b> Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile PIERRON, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
<b>Pour:</b> 10	
<b>Contre:</b> 0	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions:</b> 0	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Céline TRÉJAUT

### Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - st\_andre\_du\_bois - DE\_2024\_012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUAGNI-LE MOING Pascale

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 226 617.82**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	122 782.11
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	40 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>103 835.71</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>226 617.82</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>226 617.82</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

**Solde disponible affecté comme suit:**



\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

226 617.82

**B.DEFICIT AU 31/12/2023**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Pascale GUAGNI-LE MOING



AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2024
033-213303670-20240409-DE_2024_012-DE

## COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 09 avril 2024

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 02/04/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
<b>Présents : 10</b>	
<b>Votants: 10</b>	<b>Présents :</b> Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile PIERRON, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Céline TRÉJAUT

### Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF - DE\_2024\_011

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Saint Andre du Bois,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### DELIBERE ET DECIDE :

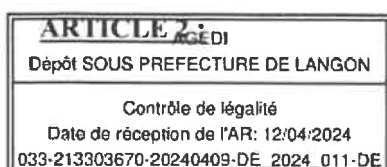
##### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Saint Andre du Bois pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 012 830.93 Euros**

**En dépenses à la somme de : 1 012 830.93 Euros**



D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	279 596.42
012	Charges de personnel et frais assimilés	131 000.00
65	Autres charges de gestion courante	110 082.02
66	Charges financières	5 162.37
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
68	Dot aux amortissements et provisions	1 050.00
023	Virement à la section d'investissement	140 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>667 890.81</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine, vente	39 900.00
73	Impôts et taxes	282 939.87
74	Dotations et participations	94 647.76
75	Autres produits de gestion courante	23 781.36
76	Produits financiers	4.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
002	Résultat de fonctionnement reporté	226 617.82
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>667 890.81</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	262 236.51
16	Emprunts et dettes assimilées	24 047.61
20	Immobilisations incorporelles	16 156.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041		42 500.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>344 940.12</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	5306.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 949.64
16	Emprunts et dettes	2012.00

AGEDI  
Département de la Région

16

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 12/04/2024  
033-213303670-20240409-DE\_2024\_011-DE



040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	141 172.48
041		42 500.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>344 940.12</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

Fait et délibéré à SAINT-ANDRÉ-DU-BOIS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Pascale GUAGNI-LE MOING



<p>AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE LANGON</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 033-213303670-20240409-DE 2024_011-DE</p>



**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 10  
 Nombre de membres présents : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 10  
 VOTES Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0












Date de la convocation : 02.04.2024

Présenté par Madame Pascale GUAGNI-LE MOING, Maire,  
 A Saint-André du Bois, le 09.04.2024

Madame Pascale GUAGNI-LE MOING, Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire  
 A Saint-André du Bois, le 09.04.2024

Les membres :

CASTAGNET Aurore	
GONCALVES Dominique	
GUAGNI-LE MOING Pascale	
<del>PIERON</del> JOLY Cécile	
LAURENT Aurélien	
LORENZON Franck	
MAUBARET Arnaud	
RUSCH Sébastien	
SACRISPEYRE Emilie	
TRÉJAUT Céline	
	

Certifié exécutoire par Madame Pascale GUAGNI-LE MOING, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le \_\_\_\_\_ et de la publication le \_\_\_\_\_

A Saint-André du Bois, le \_\_\_\_\_

Le Maire  
 Pascale GUAGNI-LE MOING





## COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 09 avril 2024

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 02/04/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
<b>Présents : 10</b>	
<b>Votants: 10</b>	<b>Présents :</b> Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile PIERRON, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Céline TRÉJAUT

### Objet: ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024 - DE\_2024\_009

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dossiers de demandes de subventions adressés en mairie par les associations pour l'année 2024,

Vu la proposition de répartition faite par la commission des finances,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

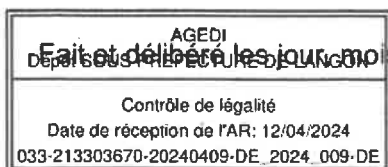
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré.

ACCORDE aux associations ci-dessous nommées, pour l'année 2024, une subvention du montant indiqué :

Associations	Montants votés par le conseil municipal
AAPI	300.00
ACCA	620.00
COMITE DES FETES	1500.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	50.00
PETANQUE ANDRESIENNE	220.00
RAQUETTE DES COTEAUX	300.00
RESTOS DU COEUR	100.00
CVLV	350.00
PARTAGE SANS FRONTIERES	100.00

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal de l'exercice 2024





Le Maire,  
Pascale GUAGNI-LE MOING



AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 033-213303670-20240409-DE_2024_009-DE

## COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 09 avril 2024

Membres en exercice :  
10

Date de la convocation: 02/04/2024

Présents : 10

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING

Votants: 10

**Présents :** Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile PIERRON, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT

Pour: 10

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Céline TRÉJAUT

### Objet: Vote taux d'imposition 2024 - DE\_2024\_008

Madame le Maire présente l'état des notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 notifié par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2024 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

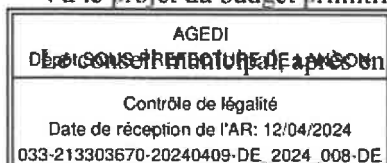
Taxes	Pour mémoire, base de l'année 2023	Bases notifiées	Taux
Taxe sur foncier bâti	294 892	312 200	41,31
Taxe sur foncier non bâti	63 045	65 500	85,22
Taxe d'habitation	39 897	36 700	17,81

Compte-tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes.

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Vu le projet du budget primitif,



Le conseil municipal a pris en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit :

Taxes	Pour mémoire, taux votés en 2023	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe sur foncier bâti	41,31	312 200	41,31	128 970
Taxe sur foncier non bâti	85,22	65 500	85,22	55 819
Taxe d'habitation	17,81	36 700	17,81	6 536

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
Pascale GUAGNI-LE MOING



AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 033-213303670-20240409-DE_2024_008-DE



COMMUNE : 367 SAINT-ANDRE-DU-BOIS  
ARRONDISSEMENT : 33 LANGON  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC LA REOLE-BAZAS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

AGEDI  
Dépôt sous préfecture de Saint-André-du-Bois  
Contrôle des taxes  
Date de réception de l'AR : 15/03/2024  
033-213003670-20240412-AR 2024 03 BF

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Taux plafonds	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits de référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	294 892	41,31	312 200	128 970	41,31	128 970
	63 045	85,22	65 500	55 819	85,22	55 819
	39 897	17,81	36 700	6 536	17,81	6 536
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>			<b>191 325</b>	<b>191 325</b>		<b>191 325</b>

Taux de majoration 2023	Produit de référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
8	9	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Produit total souhaité		
191 325		
Produit total de référence (total colonne 5)		

III - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
0	0	0	0	5 869	0	0	20 472	26 341

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	26 341
Total provisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	191 325

A BORDEAUX  
Le 13 MARS 2024  
Pour la Direction des Finances publiques,  
SAMUEL BARREAU  
DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Le Pour la Commune,  
Le Maire



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de vote des taux.



## COMMUNE DE SAINT ANDRE DU BOIS

Séance du 09 avril 2024

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 02/04/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale GUAGNI-LE MOING</i>
<b>Présents : 10</b>	
<b>Votants: 10</b>	<b>Présents :</b> Aurore CASTAGNET, Dominique GONCALVES, Pascale GUAGNI-LE MOING, Cécile PIERRON, Aurélien LAURENT, Franck LORENZON, Arnaud MAUBARET, Sébastien RUSCH, Émilie SACRISPEYRE, Céline TRÉJAUT
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b>
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Céline TRÉJAUT

### Objet: Bilan de la concertation et définition des ZAEnR - DE\_2024\_007

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Conformément à la loi, une concertation avec le public a été mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- *Information diffusée sur le site internet de la commune, bulletin communal et panneau d'affichage*
- *Mise à disposition d'un registre papier en mairie, accessible aux horaires habituels d'ouverture, du 1<sup>er</sup> Mars au 31 Mars 2024.*

Le bilan de la concertation est le suivant :

- *1 personne a consigné des observations sur le registre mis à disposition ;*
- *5 propositions de ZAEnR ;*

*Le détail des observations consignées dans le registre est joint à la présente délibération.*

A l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées sont :

- Parcelles D181, 184 : panneaux photovoltaïques sur hangar agricole
- Parcelles OC 33,35,662 : panneaux photovoltaïques sur école
- Parcelles E1118, 249, 251 : panneaux photovoltaïques sur hangar agricole
- Parcelles E356, 355: panneaux photovoltaïques sur hangar agricole
- Parcelles E445: panneaux photovoltaïques sur toiture habitation



Elles sont référencées sur la cartographie annexée à la présente délibération.

Ouï l'exposé de Mme le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation et les suites qui lui sont données,
- arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes du Sud Gironde, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département. La Communauté de communes se chargera de renseigner l'outil en ligne mis en place par la DDTM de la Gironde pour transmettre les ZAEnR définies par les communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Pascale GUAGNI-LE MOING



AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE LANGON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2024 033-213303670-20240409-DE_2024_007-DE